

**Compte- rendu du Conseil Syndical  
du 04 Juillet 2019 à 18h00**

L'an deux mille dix-neuf, le 04 Juillet 18 heures, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

**Présents (25) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, ~~Jean-Claude BOIZIAU~~, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, ~~Christian JARIES~~, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, Philippe LEGUET, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, ~~Carine MENAGE~~, ~~Dominique PAQUET~~, ~~Béatrice PAVY MORANÇAIS~~, Annick PETIT, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (9) :** Georges BITOT à Jean-Pierre GUICHON, Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Christian JARIES à Jean- Yves DENIS, Claude JAUNAY à Ghislaine SOYER, Jacques LAUZE à Jean-Michel CHIQUET, Didier LEGRAND à Roger FRESNEAU, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER, Carine MENAGE à Nicolas CHAUVIN, Gérard CROISEAU à Régis VALLIENNE.

**Absents excusés (2) :** Dominique PAQUET, Daniel ROCHERON

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ AQUILON~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, Mathilde ESTADIEU, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, Alexandre MÉNARD, Sylvie PERIER, ~~Amandine PERRIAUD~~, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI, Claire JOUSSE, Véronique RICHARD.

## Ordre du jour

### 1. Délibérations

- 1.1. Modification des membres du collège 1 du CODIR - OTVL
- 1.2. Taxe de séjour – Barème 2020
- 1.3. Recrutement temporaire visites guidées PAH pour chaque saison estivale
- 1.4. Recrutement temporaire pour FestiLoir chaque année
- 1.5. Nouveaux tarifs et conditions pour les visites de groupe PAH
- 1.6. Nouveau montant de vacation pour les guides conférenciers
- 1.7. Tarif concernant l'atelier pédagogique taille de pierre
- 1.8. Adhésion à l'association Pôle Patrimoine
- 1.9. Accueil d'un doctorant pour une durée de 3 ans
- 1.10. Dossiers LEADER
  - 1.10.1 Étude EnR
  - 1.10.2 Animation et frais de fonctionnement 2019
  - 1.10.3 Animation Plan Climat
  - 1.10.4 Animation de l'outil SIG pour les années 2019-2020
  - 1.10.5 Nouveau plan de financement Trame verte et bleue
- 1.15. Subvention LOIR LITTERAIRE
- 1.16. Modification de la régie d'avances et de recettes
- 1.17. Modification budgétaire n°1
- 1.18. La Fête des lumières à Crosnières le 31 janvier 2020
- 1.19. Danse et patrimoine
- 1.20. Malices au Pays 2020
- 1.21. Education aux médias

### 2. Informations

- 2.16. Bilan CLEA et présentation des projets 2019-2020
- 2.17. MACS : nombre de dossiers atteints + retour sur la réunion avec la Région
- 2.18. Énergie-climat et service CEP
- 2.19. Point sur le webSIG et les applications développées
- 2.20. Circuits-courts de proximité : bilan AG
- 2.21. Présentation FESTILOIR

### 3. Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 09 mai 2019 n'appelle aucun commentaire, il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur BLANCHET Gérard est nommé secrétaire de séance.

Des délibérations sur table sont soumises à l'assemblée. Leur étude est acceptée.

- Modification d'un point du conducteur : plan de financement de l'animation du programme LEADER pour 2019.
- Ajout d'une délibération : Plan de financement LEADER Trame verte et bleue
- Ajout de la délibération modificative budgétaire n°1.

## 1. Délibérations

### 1.1 Modification des membres du collège 1 du CODIR - OTVL

Suite à la démission de M. Jacky Virlovet en sa qualité de maire de Beaumont-Pied-de-Bœuf et de sa décision de ne plus siéger au sein des différentes instances en sa qualité de conseiller municipal et/ou communautaire, la Communauté de communes de Loir Lucé Bercé avait procédé à des élections lors du Conseil communautaire du 04 avril dernier, pour nommer un nouveau représentant pour siéger au Comité de direction (CODIR) de l'Office de Tourisme de destination de la Vallée du Loir (OTVL) en lieu et place de M. Jacky Virlovet : il s'agissait de Mme Annie Faisandel.

Cependant, le PETR a rappelé que les statuts de l'OTVL (sous forme d'EPIC) précisent que les membres du collège public doivent être issus du Conseil syndical du PETR ; de ce fait, il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation, Mme Faisandel ne siégeant pas au dit-conseil.

La Communauté de communes de Loir Lucé Bercé a alors procédé à une nouvelle désignation lors du Conseil communautaire du 23 mai dernier, pour nommer un nouveau représentant pour siéger au Comité de direction (CODIR) de l'Office de Tourisme de destination de la Vallée du Loir (OTVL) en lieu et place de Mme Faisandel Annie : il s'agit de M. Turin Denis.

M. le Président du PETR sollicite le Conseil syndical pour approuver cette nomination et acter l'entrée au sein du CODIR de l'OTVL de M. Denis Turin.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette nomination et acte l'entrée au sein du CODIR de l'OTVL de M. Denis TURIN.

### 1.2 Taxe de séjour - Barème 2020 (Cf. tableau des barèmes proposés pour l'année 2020 en annexe 1)

Pour 2020, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs qu'en 2019 pour la taxe de séjour, hormis la catégorie d'hébergement la plus élevée (les palaces) avec une proposition à 2,30 € la part collectivité, contre 1,50 € en 2018.

Il est également proposé (cela n'ayant pas été fait en 2018) de fixer le loyer journalier minimum en dessous duquel les personnes occupant les locaux sont exonérées de la taxe de séjour à la valeur de 5 € .

M.GUILLON ainsi que plusieurs élus trouvent que le calcul pour la taxe séjour est très complexe.

Véronique RICHARD directrice de l'OTVL précise que cela ne changera pas en 2020 car il s'agit d'une règle nationale.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, approuve cette modification tarifaire.

### **1.3 Recrutement temporaire visites guidées PAH pour chaque saison estivale**

Monsieur le Président propose d'autoriser le recrutement **chaque année** d'un agent à temps partiel, pour besoin occasionnel, qui assurera la préparation et l'animation des visites guidées pour le Pays d'art et d'histoire entre les mois de juin et août.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, approuve Monsieur le Président d'autoriser le recrutement **chaque année** d'un agent à temps partiel, pour besoin occasionnel, qui assurera la préparation et l'animation des visites guidées pour le Pays d'art et d'histoire entre les mois de juin et août.

### **1.4 Recrutement temporaire pour le FESTILOIR chaque année**

Monsieur le Président propose d'autoriser le recrutement **chaque année**, entre les mois de juillet et août d'un agent pour besoin occasionnel, qui répondrait à 2 objectifs :

- assistance technique et logistique en amont des représentations du FESTILOIR afin de faire face aux nombreuses contraintes inévitables de dernière minute (relations compagnie, hébergement, repas, etc.)
- accueil et relations publiques durant le FESTILOIR, suivi des compagnies, aménagements pour le public, etc. pour un bon déroulement du FESTILOIR et bilan de l'action.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, autorise Monsieur le Président, à recruter **chaque année**, entre les mois de juillet et août un assistant pour Festiloir.

### 1.5 Nouveaux tarifs et conditions pour les visites de groupe PAH

Le Comité syndical du 6 juillet 2017 a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs des visites guidées pour les groupes déjà constitués, visites organisées par le Pays d'art et d'histoire comme suit :

Prestation Tarifs au 01 janvier 2018	Réservation directe	Réservation/ Facturation Sarthe Développement
Groupe jusqu'à 35 personnes (plus 2 accompagnants)	100€	89€
Groupe jusqu'à 70 personnes (plus 4 accompagnants)	200€	178€
Groupe jusqu'à 105 personnes (plus 6 accompagnants)	300€	267€

Au-delà de 105 personnes, augmentation de 100 € par tranche de 35 individus en réservation directe et de 89 € dans les mêmes conditions en cas de facturation par Sarthe Développement.

Il est proposé d'ajouter un nouveau tarif pour les prestations sur une journée complète (soit une visite le matin et une l'après-midi) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. L'amplitude horaire de ces prestations ne pourra excéder 6 heures. Il y a également un léger changement des tarifs de facturation à Sarthe Développement.

Prestation Tarif au 01 septembre 2019	Réservation directe	Réservation/ Facturation Sarthe Développement
Groupe jusqu'à 35 personnes (plus 2 accompagnants)	250€	223€
Groupe jusqu'à 70 personnes (plus 4 accompagnants)	500€	446€
Groupe jusqu'à 105 personnes (plus 6 accompagnants)	750€	669€

Ces tarifs n'incluent pas l'indemnité repas du guide conférencier qui est à la charge du groupe.

Il y a également un léger changement des tarifs de facturation à Sarthe Développement (marge de 12% passe à 10%) :

Prestation Tarifs au 01 septembre 2019	Réservation directe	Réservation/ Facturation Sarthe Développement
Groupe jusqu'à 35 personnes (plus 2 accompagnants)	100€	90€
Groupe jusqu'à 70 personnes (plus 4 accompagnants)	200€	180€
Groupe jusqu'à 105 personnes (plus 6 accompagnants)	300€	270€

Il est également proposé de revoir les conditions d'annulation des réservations et d'instaurer une dégressivité selon le nombre de jours restant avant la prestation prévue :

	% de montant de la prestation restant du
Annulation plus de 2 semaines avant la prestation	0%
Annulation entre 2 semaines et 48 h avant la prestation	50%
Annulation moins de 48h avant la prestation	100%

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, approuve les nouveaux tarifs et conditions pour les visites de groupe PAH.

### **1.6 Nouveau montant de vacation pour les guides-conférenciers**

Suite à l'ouverture d'une offre à la journée pour les visites de groupe, il est proposé au Conseil syndical de créer une rémunération à la journée pour les guides-conférenciers vacataires .

Nouveaux montants de vacation proposés :

Vacation pour les visites de groupe d'une journée en semaine : 115 € (rémunération brute)

Vacation pour les visites de groupe d'une journée le dimanche et jours fériés : 175 € (rémunération brute)

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, approuve les nouveaux montants de vacation pour les guides-conférenciers.

### **1.7 Tarifs concernant l'atelier pédagogique taille de pierre**

Les tarifs des ateliers pédagogiques du service éducatif du Pays d'art et d'histoire fixés en Conseil syndical du 20 octobre 2016 sont les suivants :

2 € par élève pour une intervention de 2 heures

4 € par élève pour l'atelier taille de pierre

200 € par école pour un cycle de 3 séances ou plus

Un tarif spécifique pour l'atelier taille de pierre avait été fixé en raison du coût du matériau (environ 2 € par bloc). Depuis le 01 janvier 2019, le coût du bloc de pierre a augmenté et avoisine maintenant les 2,50 € par bloc de pierre. Il est donc proposé au conseil syndical de modifier le tarif de l'atelier taille de pierre de 4 € par élève à 5 € par élève.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, approuve les tarifs concernant l'atelier pédagogique taille de pierre.

## 1.8 Adhésion à l'association Pôle Patrimoine

La Région Pays de la Loire a créé en septembre 2018 une association, Pôle Patrimoine, visant à rassembler les acteurs locaux œuvrant dans ce domaine. L'objet de l'association est de favoriser la structuration et la coopération au sein de la filière du patrimoine et de valoriser le patrimoine culturel régional.

Il est proposé au conseil syndical d'adhérer à l'association, au titre du Pays d'art et d'histoire. La cotisation annuelle est de 100 €.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté, approuve l'adhésion à l'association Pôle Patrimoine pour un montant annuel de 100 €.

## 1.9 Accueil d'un doctorant pour une durée de 3 ans

Il s'agit ici de prendre une délibération de principe pour autoriser M. le Président à permettre au sein du PETR Pays Vallée du Loir, l'accueil d'un doctorant pendant 3 ans, le temps d'écrire une thèse, entre les mois de janvier 2020 et décembre 2022.

Sujet : la mobilité/accessibilité en milieu rural peu dense.

Candidat : Vincent Igelnick diplômé d'un master 2 : Ville et environnements urbains. Actuellement en CDD au Laboratoire ESO (Espace et Société) à l'Université du Mans. Il travaille sur les questions de mobilité et d'aménagement du territoire (SCoT de la Haute Sarthe, SCoT du Perche 28, 1<sup>ères</sup> analyses des usages du service d'autopartage électrique mis en place par le Pôle métropolitain - Mouv&Go).

Le laboratoire ESO est labellisé CNRS et est le 2<sup>ème</sup>, en taille, après celui de la Région parisienne. Il compte 280 personnes sur plusieurs sites, dont 15 chercheurs au Mans et 22 doctorants.

Le partenariat a pour base la question :

- ⇒ comment satisfaire ses besoins de mobilité / accessibilité ?
  1. en allant vers les services dont on a besoin
  2. en faisant venir à soi les services attendus
- ⇒ satisfaire ses besoins de mobilité, oui mais qui sommes-nous ? (CSP / âge / ...)
- ⇒ satisfaire ses besoins de mobilité, oui mais pour quelles raisons se déplacer ?
- ⇒ satisfaire ses besoins de mobilité, oui mais comment se déplacer ?

Il va s'agir pour le doctorant, d'analyser de façon quantitative mais aussi qualitative, les besoins en mobilité en allant au contact des habitants.

*Les avantages d'accueillir un doctorant :*

- . assurance d'un temps long d'analyse
- . mise en place sur le territoire d'un protocole adapté
- . apprentissage pour le territoire de la démarche prospective
- . réalisation d'un volet opérationnel au travers de la prospective

### Projet de délibération de principe

Le Conseil syndical autorise M. le Président à permettre au sein du PETR Pays Vallée du Loir, l'accueil d'un doctorant pendant 3 ans, le temps d'écrire une thèse, entre les mois de janvier 2020 et décembre 2022, sur le sujet de la mobilité/accessibilité en milieu rural peu dense.

Le Conseil syndical autorise M. le Président à recourir au dispositif « 1000 doctorants en milieu rural », à constituer avec le soutien de l'Université du Mans un dossier de bourse CIFRE et à inscrire au budget 2020 et suivants, les crédits nécessaires au financement des dépenses liées à ce dispositif, à savoir :

- . les charges de personnel et frais assimilés liés à ce recrutement sur 36 mois.
- . les charges à caractère général et d'investissement nécessaires au bon déroulement des travaux de recherche.

Le Conseil syndical autorise également M. le Président, à signer les différentes pièces administratives indispensables à la mise en place du dispositif (contrat de collaboration, etc.).

Pour finir, le Conseil syndical autorise M. le Président, à désigner un personnel technicien du PETR Pays Vallée du Loir pour intégrer le comité de thèse qui se réunit 1 à 3 fois/an et qui est composé de deux personnes du laboratoire de recherche, d'une personne d'une autre université et d'une personne de la structure d'accueil.

Ce comité a pour but de suivre et de réorienter si nécessaire, l'adéquation entre les travaux de recherche du doctorant et les besoins identifiés au préalable, avec le territoire.

Les charges supplémentaires à prévoir englobent les frais pour la traduction des revues, publications...

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Président à permettre l'accueil d'un doctorant pendant 3 ans, à compter de janvier 2020 dans le respect des règles pré-citées.

## **1.10 DOSSIERS LEADER**

### **1.10.1 Demande de subvention LEADER « Identification du potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire du Pays Vallée du Loir »**

Dans le cadre de l'action n°5 de son Plan Climat, le Pays Vallée du Loir a identifié que le territoire est dépendant de l'importation d'énergies fossiles alors que des ressources locales pourraient être mobilisées. L'identification des potentiels de développement des énergies renouvelables et la mobilisation de tous les acteurs autour de ce sujet constituent une priorité forte de la stratégie énergétique territoriale.

Le Pays souhaite réaliser une étude d'identification du potentiel de production d'énergies renouvelables afin de construire une réelle stratégie et co-construire un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire pour impulser la réalisation de projets. Cette action est éligible dans la fiche-action n°6 de la stratégie du GAL Vallée du Loir.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Etude menée par AXENNE	21 630,00 €	Europe (LEADER)	17 304,00 €
		Autofinancement	4 326,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 630,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 630,00 €</b>

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 17 304,00 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

#### **Délibération du comité syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 17 304,00 €
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

#### **1.10.2 Demande de subvention LEADER « Animation et frais de fonctionnement pour l'année 2019 »**

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'ingénierie du programme Leader 2014-2020 sur l'année 2019, qui correspond à l'enveloppe de fiche-action n°11 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 1,45 ETP réparti sur plusieurs postes ayant des missions telles que : l'animation, l'appui technique, l'instruction des dossiers, la participation aux réunions régionales, etc.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2019	45 860,72 €	Europe (LEADER)	53 582,85 €
Frais de structure (forfait)	6 879,11 €	Autofinancement	13 395,71 €
Prise en charge de 25% du poste de gestionnaire Leader + adhésion Leader France	14 238,73 €		
<b>TOTAL</b>	<b>66 978,56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 978,56 €</b>

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 53 582,85 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 53 582,85 €.
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

#### **1.10.3 Demande de subvention LEADER « Animation du Plan Climat pour le Pays Vallée du Loir sur la période 2019 »**

L'animation du Plan Climat permet la mise en œuvre :

- d'actions de sensibilisation/information/formations à destination des élus, des scolaires et du grand public ;
- d'actions techniques à destination des collectivités ;
- d'actions en lien avec le secteur agricole et forestier ;
- d'études structurantes : Bilan Carbone, Plan Climat, Plan de Déplacements Durables, Étude de potentiel de déploiement des énergies renouvelables etc.

Budget prévisionnel :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant</b>
Salaire et charges du poste de chargé de mission sur la période de novembre 2018 à décembre 2019	39 536,84 €	Europe (LEADER)	35 000,00 €
Forfait de 15% de frais de structure	5 930,53 €	Autofinancement	10 467,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 467,37 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 467,37 €</b>

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 35 000,00 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 35 000,00 €
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

#### **1.10.4 Demande de subvention LEADER « Animation de l'outil SIG mutualisé au Pays Vallée du Loir pour les années 2019 - 2020 »**

Le poste du chargé de mission a été reconduit en mai dernier afin de continuer la mise en œuvre du WebSIG mutualisé auprès des 3 communautés de communes et l'appui technique en information géographique pour toutes les missions du Pays Vallée du Loir.

Budget prévisionnel :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant</b>
Salaires et charges pour le poste du chargé de mission sur la période de mai 2019 à décembre 2020	62 980,71 €	Europe (LEADER)	26 451,91 €
Forfait de 15% de frais de structure	9 447,11 €	CPER	31 490,35 €
		Autofinancement	14 485,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 427,82 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>72 427,82 €</b>

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- D'approuver le projet et son plan de financement
- D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 26 451,91 €
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- approuve le projet et son plan de financement
- autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 26 451,91 €
- autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande.

#### **1.10.5 Demande de subvention LEADER « Trame verte et bleue »**

Le Pays Vallée du Loir a déposé un dossier de demande de subvention Leader pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue le 27 septembre 2016. Suite à plusieurs échanges avec les services de la Région, il est proposé de revoir le plan de financement de ce dossier de la manière suivante :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant</b>
ECE Environnement	39 586,50 €	SAGE LOIR	11 058,33 €
		LEADER	20 610,87 €
		Autofinancement	7 917,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 586,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 586,50 €</b>

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la décision de revoir le plan de financement.

#### **1.11 Subvention LOIR LITTERAIRE**

Monsieur le Président rappelle que les objectifs de l'association Le Loir Littéraire s'inscrivent parfaitement dans les orientations définies par le PETR, que cette action nous permet de disposer d'un vecteur de communication capable de véhiculer une image culturelle dynamique et qu'en contrepartie, l'Association met à disposition du PETR des ouvrages qui sont redistribués au bénéfice des communes sous couvert des Communautés de communes.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'accorder comme chaque année, une subvention de 3 000 € au LOIR LITTERAIRE.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la subvention attribuée à LOIR LITTERAIRE..

#### **1.12 Modification de la régie d'avances et de recettes**

La délibération du 17 février 2006 portant création de la régie de recettes et d'avances du PETR Pays Vallée du Loir et ses avenants sont modifiés comme suit :

### **Article 6**

Les dépenses désignées à l'article 5 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1) en espèces pour les menues dépenses
- 2) par virement bancaire
- 3) par carte bancaire adossée au compte de dépôt de fonds
- 4) par prélèvement automatique sur compte bancaire, directement ou via carte bancaire

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification de la régie d'avances et de recettes.

### 1.13 Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Président propose de basculer 81 120,00 € de crédits affectés au budget 2019 en compte 2188 sur le compte 2051, les prestations réalisées par les sociétés E MAGINE 3D et HOLOFORGE (ASOBO Studio) étant relatives à des immobilisations incorporelles (modélisation 3 D des bâtiments du Prieuré de Château l'Hermitage et expérience de réalité mixte au cœur de l'Eglise Saint-Louis de la Flèche).

Crédits à réduire en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Investissement	21	2188	Dépenses CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	- 81 120
Crédits à ouvrir en dépenses d'investissement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	
Dépenses	Investissement	20	2051	Dépenses CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)	+ 81 120

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget 2019 du PETR Pays Vallée du Loir.

#### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette modification qui n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget 2019 du PETR Pays Vallée du Loir.

## 2. INFORMATIONS

M. le Président indique que les budgets présentés ci-après doivent faire l'objet d'une délibération, ainsi sont à prendre 3 délibérations supplémentaires.

### 2.1 Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle

Le PETR Pays Vallée du Loir a signé le 21 mars 2016 un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle avec le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministère de la Culture a proposé de renouveler ce contrat pour les 3 prochaines années. Un comité de pilotage a eu lieu le 19 juin dernier afin de préparer ce renouvellement.

Le CLEA est mené sur le territoire depuis 2016. Ce contrat est renouvelé pour 3 ans. Il est présenté au Conseil syndical les actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) suivantes " La fête des lumières" pour une deuxième année, "Danse et Patrimoine" (Résidence d'artistes), Malices au Pays 2020 pour la 6<sup>ème</sup> édition et "L'Éducation aux médias (Résidence d'artistes)".

#### 2.1.1 Présentation du bilan du CLEA 2016-2019

Mathilde Estadiou et Alexandre Ménard ont réalisé un bilan des actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) menées dans le cadre du CLEA entre 2015 à 2019. Une présentation en est faite au Conseil syndical.

Les 16 communes du territoire qui n'ont plus d'école, n'ont pas bénéficié d'action CLEA depuis 2015. Toutefois, cela ne veut pas dire que les enfants de ces communes n'ont pas eu accès à ces actions car beaucoup de communes sont organisées en regroupement scolaire ou SIVOS et les collèges et lycées couvrent plusieurs communes du territoire.

Les écoles primaires et les collèges sont les principaux bénéficiaires des actions CLEA, ce qui est cohérent avec la répartition des établissements scolaires sur le territoire. Seul un collège ne s'est pas inscrit dans cette dynamique.

Certaines actions sont particulièrement bien représentées au sein du programme : les arts visuels et le patrimoine (à travers le service éducatif du Pays d'art et d'histoire). A noter que pour cette thématique, seules les communes ayant bénéficié d'une action PAH depuis 2015 ont été comptabilisées et non depuis la labélisation (2005).

La couverture des actions Théâtre peut sembler plus faible. Toutefois, il s'agit essentiellement d'actions menées sur des cycles longs impliquant plusieurs heures d'interventions et la participation à une représentation. C'est pourquoi les actions menées sont souvent localisées à proximité de communes disposant d'une salle de spectacles.

La thématique « Livres et lecture » fait l'objet d'une demande croissante de la part des enseignants. Cette priorité a été réaffirmée récemment par l'Inspection Académique.

La danse est bien représentée dans les projets CLEA, notamment à l'est du territoire. Toutefois d'autres projets sont menés hors du cadre du CLEA.

La Musique et le Cirque sont deux thématiques qu'il conviendrait de développer.

Le travail autour de la thématique « Médias » a été initié récemment avec deux projets menés. Un nouveau est proposé pour l'année 2019-2020.

### *2.1.2 Compte-rendu du comité de pilotage du 19 juin 2019*

Étaient présents Christophe FENNETOU et Christophe POILANE de la DRAC, Madame BRIGNONNE Inspectrice de l'Éducation Nationale et Madame PICHON Conseillère pédagogique de la Circonscription de MONTVAL, Monsieur VALLIENNE, Madame COHU, Madame ALLARD et Monsieur COLOMBEL.

Monsieur VALLIENNE a rendu compte que la DRAC a félicité le Pays sur le très bon fonctionnement du CLEA. C'est un exemple pour la région.

La DRAC a rappelé que le budget attribué à l'Éducation Artistique et Culturelle est stable voire en augmentation.

### *2.1.3 Présentation des projets proposés pour un soutien du CLEA au titre de l'année 2019*

Pour l'année scolaire 2019-2020, le PETR propose de présenter quatre projets d'EAC pour obtenir un financement de la DRAC au titre du CLEA.

*Analyse de la portée des actions menées issues de la projection d'un diaporama en séance :*

Du fait de leur structure même, les actions menées par certains partenaires se cantonnent à une échelle communale. Les actions menées par les Moulins de Paillard irriguent l'est du territoire mais seules les actions portées par le Pays touchent l'ensemble du territoire. Les cartes illustrent aussi le rôle du Pays dans la diffusion des actions, même dans les communes où il n'y a pas d'équipement culturel.

#### **Bilan Financier :**

La subvention octroyée par la DRAC est en augmentation, liée à la montée en puissance des projets des partenaires du Pays.

La Flèche est peu concernée jusqu'à présent par les projets CLEA mais a l'intention de présenter plus de projets. Il en va de même pour la ville du Lude qui présente un dossier pour 2019-2020. Les centres sociaux ou la CAF ont du mal à trouver leur place dans le dispositif.

#### **Perspectives pour le 2<sup>ème</sup> CLEA :**

- Maintenir une diversité des esthétiques, développer certaines thématiques sous-représentées.
- Favoriser les projets collectifs, collaboratifs pour assurer une meilleure couverture du territoire.
- Affirmer le rôle du Pays en tant que coordinateur, fédérateur. Il est aussi attendu du Pays de donner plus d'ampleur à certains projets, et de pallier à certains manques qu'ils soient géographiques, thématiques ou encore assurer qu'un public le plus large possible soit destinataire des actions d'EAC.

- Inclure des actions de formation et de sensibilisation à destination des enseignants, des élus ou des agents des collectivités locales.
- Enfin, le Pays doit assurer la cohérence de l'action culturelle pour le jeune public sur l'ensemble du territoire, notamment via l'accompagnement des partenaires dans le montage des projets.

L'effet levier du CLEA est souligné tant pour les actions menées par le Pays que pour les actions menées en partenariat.

### **Phasage de la nouvelle contractualisation :**

1<sup>re</sup> trame de convention : juillet 2019

Signature administrative : octobre 2019.

En termes de communication, il est possible que la période d'octobre 2019 ne soit pas compatible avec l'organisation d'une signature officielle. Auquel cas, un simple communiqué de presse sera rédigé et une conférence de presse sera organisée aux alentours de juin ou juillet 2020 à l'occasion d'une des restitutions du travail mené durant l'année scolaire 2019-2020.

### ➤ **La Fête des lumières à Crosmières le 31 janvier 2020**

Ce projet a été mené une première année sur la commune d'Aubigné-Racan sur la communauté de communes du Sud-Sarthe. Pour la 2<sup>ème</sup> année, le Pays a choisi de faire sa 2<sup>ème</sup> fête sur la CC du Pays Fléchois sur la commune de Crosmières. Des écoles de La Flèche pourront participer à l'évènement. Pour mener à bien ce projet, le Pays d'art et d'histoire s'associe à nouveau à « Patrimoine à roulettes », collectif spécialisé dans la pédagogie active dans l'approche du patrimoine culturel.

Découverte et réappropriation du patrimoine à travers une démarche créative faisant appel aux approches sensorielles décalées et aux techniques de l'ombre et de la lumière.

Installation de vitraux éphémères au sein d'un espace à dimension patrimoniale.

Un concert, un spectacle professionnels pourront également être programmés le soir de la fête en fonction de projet définitif.

### ***Déroulement de l'action***

#### **Axe 1 : sensibilisation et formation des adultes**

Préparation de la venue des intervenants de Patrimoine à roulettes.

#### **Axe 2 : rencontre avec les associations et habitants en soirée**

Présentation du projet, discussion sur les pistes de travail par Patrimoine à Roulettes et le Pays d'art et d'histoire.

#### **Axe 3 : travail en milieu scolaire**

Sur les communes volontaires : mise en place d'actions dans le cadre du centre de loisirs (création de vitraux pour les fenêtres du village, création de scènes en théâtre d'ombres, ...). L'animateur du Pays d'art et d'histoire coordonnera ces actions et y participera.

Crosmières : travail avec les élèves et leurs équipes pédagogiques, soit 4 classes

La Flèche : travail avec une école de la ville. Mise en lumière de l'école de musique le vendredi 24 janvier (weekend des Folles Journées) pour annoncer la fête de Crosmières. Mise en place d'une navette entre l'école et Crosmières le soir de la fête, pour permettre aux familles qui le souhaitent de s'y rendre.

#### **Axe 4 : le tissu associatif, la Mission Locale et les habitants**

Travail avec les habitants et associations de jeunes et activités périscolaire le mercredi après-midi et un jour par week-end afin de transformer leurs vitres donnant sur l'espace public.

Cette année, le Pays va prendre des jeunes en stage 15 jours ou 1 mois dans le cadre de la Garantie jeunes. Ils pourront aider à la préparation de la fête.

#### **Axe 5 : participation à la fête des lumières le 31 janvier 2020**

#### **Axe 6 : Formation des élus et des techniciens**

Cette formation a pour objectif de montrer aux élus des petites communes qu'il n'est pas si compliqué d'organiser un événement culturel chez eux. Il y a aura des informations pratiques et concrètes. 1 journée sera animée par Yves Hanosset et 1 autre par le Pays Vallée du Loir avec des témoignages d'élus.

Un guide pratique va être rédigé et imprimé sur tout ce qu'il faut savoir pour organiser une fête des lumières en Vallée du Loir et plus largement sur ce qu'il faut savoir pour organiser un événement sur leur commune. Il sera distribué dans toutes les mairies du territoire.

## Budgets

Formations enseignants, élus et techniciens			
Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels extérieures</i>	5 400,00 €	<i>PETR - PAH</i>	2 085,00 €
Intervenants "Yves Hanosset"	1 600,00 €		
Déplacements	250,00 €		
frais	100,00 €		
formation des enseignants	2 600,00 €		
Frais	400,00 €		
Déplacements	450,00 €		
<i>Edition d'un guide</i>	1 000,00 €		
impressions et com	1 000,00 €	<i>Subventions</i>	8 000,00 €
<i>intervention Pays</i>	3 685,00 €		
Intervention Service Education du PAH - 1 mois 1/2	3 685,00 €	LEADER Formation	8 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>10 085,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>10 085,00</b>

projet Fête des lumières 2019-2020			
Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels extérieures</i>	35 040,00 €	<i>PETR - PAH</i>	8 700,00 €
Intervenants "patrimoine à roulettes"	27 240,00 €		
déplacement	700,00 €	Ville de La Flèche (4 classes)	4 800,00 €
frais intervenants	800,00 €		
location Matériel	3 300,00 €		
Matériel lanternes	1 000,00 €		
Régisseur	1 200,00 €		
Intervenants à la fête des lumières	800,00 €	<i>Subventions</i>	26 700,00 €
<i>Intervention Pays</i>	5 160,00 €	<b>DRAC (CLEA)</b>	9 500,00 €
Intervention Service Education du PAH - 2 mois	5 160,00 €		
		Région	7 200,00 €
		LEADER	10 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>40 200,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>40 200,00</b>

Ces budgets tiennent compte du volet formation qui va se mettre en place. Est inclus également le salaire de Mathilde Estadiou. L'intégralité des actions sera menée si l'ensemble des financements est obtenu.

Il est proposé au Conseil syndical de demander une aide au titre du CLEA, de répondre à l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire "valorisation du patrimoine ligérien - volet 1", ainsi que de solliciter des fonds LEADER.

## **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA, de répondre à l'appel à projets de la Région des Pays de la Loire "valorisation du patrimoine ligérien - volet 1", et de solliciter des fonds LEADER.

### ➤ **Danse et patrimoine**

Une première édition a eu lieu en 2018-2019 sur la circonscription de Montval-sur-Loir. Vu la réussite du projet, le Pays d'art et d'histoire propose de reconduire celui-ci en 2019-2020 en travaillant avec l'ensemble du territoire. Il est proposé de travailler avec 3 classes de cycle 3. Après avoir travaillé avec la Cie Zutano Bazar, le Pays souhaite travailler avec Gaëlle Guéranger, de la Cie Clinamen, installée à Jupilles. Carnuta va être également associé.

#### ***Action 1 : Programmation***

Programmation du spectacle « Traversée » en forêt de Bercé au printemps pour que l'ensemble des élèves puissent le voir + 1 intervention de Carnuta en forêt pour comprendre le paysage de la forêt

#### ***Action 2 : Interventions du Pays d'art et d'histoire***

- 1 visite du lieu choisi pour danser : histoire – architecture et paysage
- 2 interventions en classe : 1 intervention sur le paysage : les différences entre la forêt et le lieu visité – dessins de paysage – les matériaux
- 1 intervention pour reprendre les différents éléments pour préparer la représentation.

#### ***Action 3 : Interventions danse***

- intervention des danseurs de la compagnie Clinamen auprès des élèves des écoles (15 h par classe soit 45 h)
- travail des enseignants avec les élèves entre les différentes interventions de la compagnie

#### ***Action 4 : Interventions en art plastique***

Valérie Brayère, conseillère pédagogique en arts plastique, interviendra dans les classes pour créer des masques, des costumes ou des décors.

#### ***Action 5 : Restitution***

Journées de restitution dans le lieu du patrimoine étudié.

Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels</i>	5 480,00 €	PETR - PAH	2 080,00 €
Intervenants G. Guéranger	2 880,00 €	Education Nationale	1 500,00 €
Déplacements	200,00 €	Participation des écoles	900,00 €
préparation	200,00 €		
1 représentation	900,00 €		
Intervention du PAH	600,00 €		
2 trajets en car	700,00 €		
		<i>Subventions</i>	
<i>Coordination du projet</i>	3 000,00 €	DRAC (CLEA)	2 500,00 €
Service éducatif PAH (salaire)	1 500,00 €	DAAC (EN)	1 500,00 €
Education Nationale (salaire)	1 500,00 €		
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>8 480,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>8 480,00 €</b>

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA et de répondre à tout appel à projets en lien avec ce sujet.

#### ➤ **Malices au Pays 2020**

Fin janvier-début 2020 aura lieu la 6<sup>ème</sup> édition de Malices au Pays

- Une programmation sur 6 communes (3 communes « pôle culturel » – La Flèche, Le Lude, Montval-sur-Loir – et 3 autres communes).
- Chaque commune accueillera au moins un spectacle hors temps scolaire programmé dans le cadre d'une journée familiale (ateliers, expositions et autres activités en partenariat avec les acteurs locaux puis le spectacle en fin d'après-midi) et au moins un spectacle pendant le temps scolaire.
- des ateliers de pratique artistique de 15 à 20 heures par classe (1 à 2 classes maximum par atelier), en priorité aux communes qui ne sont pas « pôle culturel ». Les ateliers débiteront mi-octobre/début novembre avec une présentation du travail lors du festival Malices, ainsi qu'une formation de danse à destination des enseignants.

Le budget pressenti est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL - Malices au Pays 2020

Dépenses			Recettes	
<i>Programmation</i>			<i>SMPVL-Culture</i>	<b>14 774,60</b>
Programmation artistique Grandes communes		22 362,29		
Programmation artistique Petites communes		12 339,37	<i>Communes</i>	<b>20 484,57</b>
Hébergement et restauration (pris en charge par les communes)		0,00		
Droits d'auteur		4 432,52	Monval-sur-Loir	2 000,00
<i>Actions sensibilisation</i>			Spectacles et ateliers prise en charge par Montval Sur Loir	2 468,70
<b>8 000,00</b>			La Flèche (Le Carroi)	2 000,00
Autour de "Fil blanc"		2 400,00	Spectacles et ateliers prise en charge par Le Carroi	6 764,37
Formation à la danse		600,00	Le Lude	2 000,00
Autour de "Le Royaume de mirepou"		1 500,00	Spectacles et ateliers prise en charge par Le Lude	1 901,50
Autour de "Tout allait bien"		1 500,00	Autres communes	2 400,00
Autres ateliers pris en charge par les communes		2 000,00	Ateliers prise en charge par les communes	950,00
<i>Technique (spectacles autonomes)</i>			<i>Subventions</i>	
<b>1 450,00</b>			<b>20 000,00</b>	
Technicien		1 200,00	LEADER	10 000,00
Location		250,00	DRAC (CLEA)	5 000,00
<i>Transports scolaire</i>			Région	5 000,00
<b>Nb bus 2 475,00</b>				
165 euros par bus en moy.	15	2 475,00		
<i>Communication</i>				
<b>4 200,00</b>				
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>55 259,17</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>55 259,17</b>

**Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA, de solliciter des fonds LEADER et une subvention spécifique auprès de la Région.

➤ **Education aux médias**

Pour cela, le PETR Pays Vallée du Loir et Radio Prévert s'associe pour proposer un parcours d'éducation aux médias. Les élèves seront amenés à rencontrer des journalistes professionnels de la radio, de la télévision ou de la presse (Yaël GOOZ, Willy COLIN, Nathalie BARBE, Apolline DE MALERBE) qui les accompagneront dans la construction d'une réflexion politique sur ce qui les entoure et la mise en œuvre de reportages sur le territoire du Pays Vallée du Loir.

Le projet est envisagé en 5 temps :

**Action 1 : Rencontre des professionnels / Découverte des métiers**

- Visite des rédactions
- Rencontre avec les professionnels sur place

**Action 2 : Ecriture**

- Choix des sujets
- Ecriture des trames de reportages, des questions
- Ecriture des articles

### Action 3 : Reportage

- Mise en œuvre des interviews
- Prises de son et prises de vue

### Action 4 : Montage technique

- Choix des images et des sons
- Montage des rushes

### Action 5 : Diffusion du travail (en réflexion avec les partenaires)

- Intervention en direct sur Radio Prévert
- Diffusion dans les Etablissement scolaires
- Impression dans un journal
- Utilisation dans le cadre d'une réflexion plus large sur la culture en milieu rural

### Budget

Dépenses		Recettes	
<i>Interventions professionnels</i>	16 000,00 €	PETR Pays Vallée du Loir	7 750,00 €
Intervention (6 groupes x 15h)	8 100,00 €		
Déplacements	2 000,00 €		
Hébergements	1 400,00 €	Participation Etablissements scolaires	750,00 €
Technique/Matériel	500,00 €		
Communication	1 000,00 €		
Transport scolaires	3 000,00 €		
		<i>Subventions</i>	
<i>Coordination du projet</i>	1 500,00 €	DRAC (CLEA)	5 000,00 €
PETR Pays Vallée du Loir	1 500,00 €	Région	4 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>17 500,00 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>17 500,00 €</b>

### Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de demander une aide au titre du CLEA et de solliciter une subvention spécifique auprès de la Région.

### RECAPITULATIF demande de subventions au titre du CLEA - saison 2019-2020

Structure porteuse	Projet	Demande
Pays Vallée du Loir	La Fête des lumières	9 500,00
	Malices au Pays	8 000,00
	Danse et Patrimoine	2 500,00
	Education aux médias	5 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>25 000,00</b>

M. le Président fait part à l'assemblée du départ d'Alexandre MENARD qui va débiter un nouvel emploi à compter de la mi-septembre 2019 à LAVAL.

M. le Président remercie Alexandre pour ses 4 années de collaboration au sein du PETR.

## 2.2 Point d'avancement du MACS : nombre de dossiers atteints et retour sur la réunion de la Région

Le nombre de dossiers MACS est atteint : 75 dossiers pour la fin de l'année 2019.

Il est demandé aux élus de ne plus promouvoir le dispositif MACS qui est arrivé à son terme.

### Retour sur la réunion du 14 juin 2019 avec la Région des Pays de la Loire

*Etaient présents :*

*Pierre Albine, Directeur des Politiques européennes*

*Anne-Laure Dollo, Responsable de pôle Leader*

*Catherine Desbouis, instructrice 72*

*Sophie Rychlicki, Directrice du PETR Pays Vallée du Loir*

*Paola Perseille, Animatrice LEADER du PETR Pays Vallée du Loir*

*Céline Meyfroot, Gestionnaire LEADER du PETR Pays Vallée du Loir*

La Région organise ce type de rendez-vous dans tous les territoires où la gestion des dossiers est plus délicate.

A savoir : le GAL Vallée du Loir est un des territoires qui dispose d'une des plus grosse enveloppe Leader et le territoire qui a déposé le plus de dossiers à ce titre.

37 dossiers programmés à ce jour. Il reste :

- 11 dossiers reçus en 2017
- 50 dossiers reçus en 2018
- 10 dossiers reçus en 2019

+ d'autres dossiers à venir (nous en avons identifié une trentaine)

➔ La Région s'engage à

- instruire tous les dossiers reçus en 2017 d'ici la fin de l'année (11 dossiers)
- accélérer l'instruction des dossiers MACS (en tout, cela représente 69 dossiers)

Les points bloquants identifiés :

- Gros retard de recrutement à la Région pour traiter les dossiers,
- Lenteur de la mise en place et de l'efficacité du logiciel Osiris (outil informatique indispensable à la gestion et au paiement des dossiers),
- En Vallée du Loir, pas d'animateur à 100%\* sur la mission Leader (contrairement à d'autres territoires), donc la Région estime que cela peut être la cause d'une moindre réactivité au moment de l'instruction des dossiers.  
Pour pallier à cela, la Région a évoqué un recrutement en renfort au sein du PETR, pour traiter les dossiers. Le PETR a répondu que ce n'était pas envisageable de recruter un agent opérationnel sur la mission, à temps partiel, sur une période de courte durée.
- Pour la Région, 1,45 ETP semble peu, comparé à l'enveloppe allouée de 2 212 000 euros. La préconisation de la Région est de 1,5 ETP pour 1 000 000 euros d'enveloppe Leader.
- Le GAL Vallée du Loir a fait savoir les difficultés rencontrées lorsqu'il faut à nouveau contacter les porteurs de projet, quelques 2 ans plus tard, pour demander des pièces complémentaires sur des dossiers.

\* Nota : L'animateur Leader est à 60% sur cette mission pour le GAL Vallée du Loir.

Les recommandations données par la Région pour la prochaine programmation :

- Identifier a minima 1,5 ETP consacrés au programme, dont un animateur Leader à 100% de son temps,
- Limiter le nombre de fiches action dans le programme – aujourd’hui il y en a 11 ; il faudrait en identifier un maximum de 5 à 6 dans le prochain programme (prendre pour base l’évaluation de l’actuelle programmation pour enlever les fiches action n’ayant pas suscité de levée de fonds),
- Respecter le montant d’aide minimale à attribuer aux porteurs de projet, soit 4 500 €,
- Augmenter la valeur des plafonds de façon assez conséquente, pour globalement limiter le nombre de dossiers et tendre ainsi vers une optimisation de la consommation de l’enveloppe Leader.

### **2.3 Énergie-climat et service CEP**

Le PETR Pays Vallée du Loir a retenu le bureau d'études Axenne pour mener l'étude de potentiel énergies renouvelables.

Le comité de pilotage du service commun de Conseil en Énergie Partagé (CEP) aura lieu le jeudi 5 septembre 2019.

Suite au forum de la rénovation énergétique et des matériaux biosourcés (à Lavernat le 23 avril dernier), la mission Énergie-climat et le service CEP souhaitent organiser, cet automne, une visite du collège de Mamers dont l'isolation a été réalisé avec de la paille ; visite ouverte aux élus et aux techniciens du territoire.

### **2.4. Le SIG et les applications développées**

Le prochain COPIL du SIG départemental a eu lieu le 2 juillet 2019.

Un point plus complet sur l'avancement du projet et les applications développées (Application ZAE et connecteur ADS) sera à l'ordre du jour du Conseil syndical du 26 septembre 2019.

### **2.5. Circuits courts de proximité : bilan AG**

Voilà un an que la Charte Qualité Proximité a été mise en œuvre sur le territoire du PETR Pays Vallée du Loir.

A l'assemblée générale qui a eu lieu le 15 mai dernier à Sainte Pavace, 13 acteurs du territoire ont été récompensés.

## 2.6. Présentation FESTILOIR

La 16ème édition de FestiLoir aura lieu du 26 juillet au 3 août 2019 dans les communes de Vaas, Beaumont-sur-Dême, Villaines-sous-Malicorne, Marçon, Luché-Pringé, Mayet et Pruillé L'Eguillé. Au programme cirque, musique, humour, théâtre.

Le programme a été distribué sur table.

## 3. Questions diverses

M le Président indique qu'une réunion sur la Maison des vins et du Tourisme aura lieu le lundi 15 juillet à LA CHARTRE SUR LE LOIR en présence de l'office du tourisme, des principaux élus du territoire, des viticulteurs et des principaux partenaires financiers. La présence à cette réunion se fait uniquement sur invitation.

### 3.1. Calendrier des réunions du Bureau et du Conseil syndical du PETR

Calendrier 2019 / 2020

<i>Bureau</i>	<i>Conseil syndical</i>
Lundi 16 septembre 2019 à 17h00	Jeudi 26 septembre 2019 à 18h00
Jeudi 24 octobre 2019 à 17h00	Jeudi 14 novembre 2019 à 18h00
Jeudi 12 décembre 2019 à 17h00	Jeudi 23 janvier 2020 à 18h00 – Débat d'orientation budgétaire
Jeudi 27 février 2020 à 16h00	Jeudi 27 février 2020 à 18h00 - Budget

## Retour sur la réunion du 14 juin 2019 avec la Région des Pays de la Loire

*Etaient présents :*

*Pierre Albine, Directeur des Politiques européennes*

*Anne-Laure Dollo, Responsable de pôle Leader*

*Catherine Desbouis, instructrice 72*

*Sophie Rychlicki, Directrice du PETR Pays Vallée du Loir*

*Paola Perseille, Animatrice LEADER du PETR Pays Vallée du Loir*

*Céline Meyfroot, Gestionnaire LEADER du PETR Pays Vallée du Loir*

La Région organise ce type de rendez-vous dans tous les territoires où la gestion des dossiers est plus délicate.

A savoir : le GAL Vallée du Loir est un des territoires qui dispose d'une des plus grosse enveloppe Leader et le territoire qui a déposé le plus de dossiers à ce titre.

37 dossiers programmés à ce jour. Il reste :

- 11 dossiers reçus en 2017
- 50 dossiers reçus en 2018
- 10 dossiers reçus en 2019

+ d'autres dossiers à venir (nous en avons identifié une trentaine)

➔ La Région s'engage à

- instruire tous les dossiers reçus en 2017 d'ici la fin de l'année (11 dossiers)
- accélérer l'instruction des dossiers MACS (en tout, cela représente 69 dossiers)

Les points bloquants identifiés :

- Gros retard de recrutement à la Région pour traiter les dossiers,
- Lenteur de la mise en place et de l'efficacité du logiciel Osiris (outil informatique indispensable à la gestion et au paiement des dossiers),
- En Vallée du Loir, pas d'animateur à 100%\* sur la mission Leader (contrairement à d'autres territoires), donc la Région estime que cela peut être la cause d'une moindre réactivité au moment de l'instruction des dossiers.  
Pour pallier à cela, la Région a évoqué un recrutement en renfort au sein du PETR, pour traiter les dossiers. Le PETR a répondu que ce n'était pas envisageable de recruter un agent opérationnel sur la mission, à temps partiel, sur une période de courte durée.
- Pour la Région, 1,45 ETP semble peu, comparé à l'enveloppe allouée de 2 212 000 euros.  
La préconisation de la Région est de 1,5 ETP pour 1 000 000 euros d'enveloppe Leader.
- Le GAL Vallée du Loir a fait savoir les difficultés rencontrées lorsqu'il faut à nouveau contacter les porteurs de projet, quelques 2 ans plus tard, pour demander des pièces complémentaires sur des dossiers.

\* Nota : L'animateur Leader est à 60% sur cette mission pour le GAL Vallée du Loir.

Les recommandations données par la Région pour la prochaine programmation :

- Identifier a minima 1,5 ETP consacrés au programme, dont un animateur Leader à 100% de son temps,
- Limiter le nombre de fiches action dans le programme – aujourd’hui il y en a 11 ; il faudrait en identifier un maximum de 5 à 6 dans le prochain programme (prendre pour base l’évaluation de l’actuelle programmation pour enlever les fiches action n’ayant pas suscité de levée de fonds),
- Respecter le montant d’aide minimale à attribuer aux porteurs de projet, soit 4 500 €,
- Augmenter la valeur des plafonds de façon assez conséquente, pour globalement limiter le nombre de dossiers et tendre ainsi vers une optimisation de la consommation de l’enveloppe Leader.